

PROGRAMME NADIYA

Programme de bourses de mobilité pour des scientifiques ukrainien.ne.s dans le domaine de l'ingénierie

Appel à manifestation d'intérêt

Malgré la guerre en Ukraine, l'ambassade de France à Kiev continue à œuvrer pour le maintien des relations entre les communautés universitaires et scientifiques de nos deux pays. Afin de soutenir plus particulièrement les collaborations en sciences et technologies, domaines clés pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ukrainiens, **l'ambassade lance en partenariat avec la CDEFI un appel à manifestation d'intérêt pour des séjours de moyenne durée de chercheur.se.s ukrainien.ne.s débutant.e.s ou confirmé.e.s dans des laboratoires rattachés aux écoles d'ingénieurs en France.**

Ce programme financera en 2023 une **quinzaine de mois de bourses de mobilité (incluant couverture sociale et assurances)**. Le soutien financier de l'ambassade est conditionné à une contribution égale des écoles françaises retenues. L'opérateur Campus France sera chargé de la gestion de ces mobilités.

L'appel concerne les collaborations existantes comme les nouvelles. Les écoles d'ingénieurs qui ont déjà des partenariats ukrainiens et qui peuvent identifier un.e candidat.e comme les écoles qui n'ont pas de collaborations universitaires et/ou scientifiques avec l'Ukraine et ne sont pas en mesure de présenter un dossier de candidature, sont donc invitées à répondre à cet appel.

L'excellence scientifique sera le premier critère de sélection. Les termes de références de l'appel seront appréciés avec souplesse si de très bons profils ne pouvaient pas être retenus en première intention.

1- Conditions d'éligibilité

Le.a bénéficiaire doit :

- être de nationalité ukrainienne ;
- résider en Ukraine ;
- être **doctorant.e** (en cours de thèse ou inscrit en doctorat à partir de l'année 2022-2023), **post-doctorant.e** ou **chercheur.se confirmé.e**.

Tous les domaines technologiques sont éligibles à cet appel.

2- Dates et durée du séjour

Le séjour en France devra débuter **entre septembre et décembre 2023** et sera d'une durée comprise entre **deux et quatre mois**. De manière exceptionnelle, des séjours d'un mois ou de plus quatre mois (six mois maximum) pourront éventuellement être considérés et devront être justifiés.

3- Durée et montant de la bourse

Le poste diplomatique propose **un cofinancement permettant de couvrir la moitié des frais du séjour**, ainsi qu'**une bourse de couverture sociale pendant tout le séjour**.

L'allocation d'entretien - ce que percevra le boursier - variera de 1 394 à 1 745 euros par mois, en fonction de l'expérience du/de la candidat.e (1 394 euros pour un.e doctorant.e et 1 745 euros pour un.e chercheur.se confirmé.e). Il est donc demandé à l'établissement d'accueil de financer une allocation mensuelle du même montant pendant l'autre moitié du séjour, étant entendu que l'ambassade prendra en charge durant toute la durée du séjour en France les différentes assurances.

4- Si vous avez déjà un.e candidat.e déjà identifié.e - Pièces constitutives du dossier de candidature pour l'obtention d'une bourse

- Présentation du projet de recherche du/de la candidat.e, ainsi que de son programme de travail lors du séjour en France (laboratoire d'accueil, équipe de recherche dans laquelle il.elle sera intégré.e, etc.).
- CV détaillé du/de la candidat.e en anglais.
- Lettre de recommandation du responsable du laboratoire ou de l'établissement ukrainien auquel le.a candidat.e est rattaché.e.
- Le cas échéant, l'accord de coopération interinstitutionnel dans lequel ce séjour de recherche s'intègre.

5- Si vous souhaitez être mis en relation avec un.e candidat.e – Formulaire à compléter et pièces constitutives du dossier du/de la candidat.e

Merci de bien vouloir compléter, en anglais, le formulaire joint à ce texte pour indiquer le(s) profil(s) de candidat que vous seriez prêt à accueillir et l'envoyer par e-mail à : aurelie.nogues@cdefi.fr, **au plus tard le 20 avril 2023**.

Les profils et les conditions d'accueil proposés par les écoles qui auront été renseignés *via* le formulaire, seront soumis aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ukrainiens par l'intermédiaire de l'ambassade de France en Ukraine.

Les candidat.e.s qui souhaiteront se positionner, devront présenter les documents suivants :

- CV détaillé avec les travaux de recherche menés et en cours (en anglais) ou CV résumé avec un document en annexe présentant les travaux de recherche menés et en cours (en anglais) ;
- lettre de recommandation du responsable du laboratoire ou de l'établissement ukrainien auquel le.a candidat.e est rattaché.e.

Ces documents seront communiqués directement à/aux école(s) d'ingénieurs ciblée(s) par le.a candidat.e et envoyés à l'adresse e-mail qui aura été mentionnée dans le formulaire, **au plus tard le 22 mai 2023**.

Il appartient aux écoles d'ingénieurs qui auront été contactées par un.e/des candidat.e.s de procéder à la sélection du/de la candidat.e de leur choix.

Lorsque le.a candidat.e est confirmé.e, les documents ci-dessus ainsi qu'une présentation de son programme de travail lors du séjour en France (laboratoire d'accueil, équipe de recherche dans laquelle il.elle sera intégré.e, etc.) devront être soumis par l'école pour l'obtention d'un cofinancement de l'ambassade.

6- Soumission des dossiers de candidature pour l'obtention d'une bourse

Les dossiers de candidature (documents mentionnés en partie 4 ou en partie 5 + présentation du programme de travail lors du séjour en France) devront être envoyés par e-mail à : aurelie.nogues@cdefi.fr, **au plus tard le 14 juin 2023**.

7- Processus de sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront évalués par un comité de sélection composé de représentants de l'ambassade de France en Ukraine et de la CDEFI. Le comité de sélection se réunira **au plus tard le 23 juin 2023** pour une annonce des résultats **autour du 28 juin 2023**.

Les candidat.e.s et les écoles d'ingénieurs sélectionné.e.s seront contactés par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Ukraine pour la mise en œuvre de la mobilité et la contractualisation pour le cofinancement.